

**Projet de délibération du 6 octobre 2015 de Mme et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Lionel Ricou, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten et Carlos Medeiros: «Augmentation urgente des effectifs du Service d'incendie et de secours».**

(accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2015)

*DÉLIBÉRATION*

Considérant que:

- le Service d'incendie et de secours (SIS) est structuré, tant en termes d'effectif que de casernes, selon un concept datant de 1972, où il comptait 120 sapeurs-pompiers professionnels (SPP) pour environ 2600 interventions par an, et que, en 2015, l'effectif s'élève à 136 femmes et hommes pour un total d'environ 6500 engagements de secours annuels;
- l'organisation actuelle ne permet plus de couvrir la typologie de risque d'une agglomération urbaine comme Genève. A titre d'exemple, de nuit, l'effectif se monte à 17 SPP pour couvrir l'ensemble du canton de Genève, ce qui rend impossible le traitement simultané de deux interventions de moyenne importance;
- les délais d'interventions préconisés par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers ne sont respectés qu'à hauteur de 60%, alors qu'un taux de 80% devrait être atteint;
- le manque de moyens humains génère une multitude de problèmes au quotidien pour la gestion de ce service, soit entre autres:
  - des engagements opérationnels défilant les règles minimales de sécurité, comme lors d'engagements en sous-effectif;
  - des alarmes de personnel en repos à plus de 50 reprises par an, générant des frais importants en heures supplémentaires et une fatigue des collaborateurs et collaboratrices multipliant le risque d'accident;
  - l'impossibilité de renforcer rapidement les moyens en cas d'intervention importante ou multiple;
  - le risque de responsabilité en cas d'accident, les conditions-cadres ne respectant pas toujours, faute d'effectif, les bases fondamentales fédérales d'engagement;
- l'engagement de 25 sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnel-le-s en plusieurs tranches et l'aménagement des trois casernes actuelles en vue d'une ouverture vingt-quatre heures sur vingt-quatre, 365 jours par an, seraient seuls à même de répondre à cette situation préoccupante;
- les risques encourus révélés par les études récentes, effectuées à la suite de l'abandon du projet ConvergenceS, imposent des décisions urgentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est créé 25 postes de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnels. Les frais d'équipement personnel, de matériel (y compris casernement) et de formation des titulaires de ces postes seront pris en compte en dépassement des rubriques budgétaires concernées. La charge supplémentaire globale s'élève à 3 250 000 francs pour 2015 (et les années qui suivent).

*Art. 2.* – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2015 sur les chapitres 30 et 31 du centre de coût 40033099 du Service d'incendie et de secours.